

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2527

11 octobre 2013

### SOMMAIRE

Actavis WC Holding S.à r.l. ....	121268	Match.com Global Investments S.à r.l. ..	121252
Albain Finco S.à r.l. ....	121286	Match.com Global Investments S.à r.l. ..	121259
Arrandale .....	121264	Max-Agri S.à r.l. ....	121260
Fortum RER S.A. ....	121262	Maximilian Centre .....	121259
Haley Holding S.à r.l. ....	121272	Mediterraneo Vip S.A. ....	121252
JW Aurum Series J (LUX) S.à r.l. ....	121250	Menuiserie Ebénisterie Igor Muller S.à r.l. .....	121253
LBREP III Papagayo S.à r.l. ....	121250	MEP II S. à r.l. ....	121250
LBREP III Tim S.à r.l. ....	121256	MEP S.à r.l. ....	121252
Legg Mason Investments (Luxembourg) S.A. ....	121256	MEP S.à r.l. ....	121253
Linedome Investments S.à r.l. ....	121250	MHREC Real Estate S.à r.l. ....	121253
Lowainvest S.à r.l. ....	121256	Michelman Sàrl .....	121253
Luphar S.A. ....	121257	Morinda S.A. ....	121254
Lux 12 Starlight EUR S.à r.l. ....	121273	Napos Trading Company S.A. ....	121260
Luxair Finance S.à r.l. ....	121257	Performance Fibers Europe 2, S.à r.l. ...	121250
Luxair Finance S.à r.l. ....	121275	PSQ Company S.A. ....	121286
Luxbroker S.à r.l. ....	121251	Red Store s.à r.l. ....	121254
Luxembourg Congres .....	121252	RL 488 S.A. ....	121253
Luxembourg Machining Technology S.A. .....	121258	RomaRest S.A. ....	121296
Luxembourg Patent Company S.A. ....	121296	Roundwood Five S.à r.l. ....	121254
Luxembourg Patent Company S.A. ....	121259	Roundwood One S.à r.l. ....	121255
Luxfin Capital S.A. ....	121251	Sezanne S.A. ....	121257
Luxif Management .....	121252	Shay Properties Bury S.à r.l. ....	121260
Luxsan S.A. ....	121251	SkyCom S.à r.l. ....	121257
Lux Secure .....	121256	Spartel Cape S. à r.l. ....	121255
Lux-Sucre Sàrl .....	121251	Stratford Capital Funds .....	121261
LVC Consult Luxembourg S.A. ....	121259	Sun Microsystems Investments S.à r.l. ..	121255
Mach II S.à r.l. ....	121254	The Park 1 Holdings Lux S.à r.l. ....	121273
Mallinckrodt Group S.à r.l. ....	121258	Thirteen Sequoia S.A. ....	121276
Marine International Operations S.A. ...	121296	Tundra Capital Management Fund .....	121255
		Xella HoldCo Finance S.A. ....	121258

**Linedome Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 171.216.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Linedome Investments S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013121885/11.

(130147911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

---

**JW Aurum Series J (LUX) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 170.366.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 12 avril 2013, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 13 mai 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013121873/13.

(130148256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

---

**LBREP III Papagayo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 21.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 129.841.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2013.

Référence de publication: 2013121903/10.

(130148600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

---

**MEP II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 125.305.

Les comptes annuels au 28 février 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eddy Perrier

*Gérant*

Référence de publication: 2013121956/11.

(130148105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

---

**Performance Fibers Europe 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4902 Bascharage, Z.I. Bommelscheuer.  
R.C.S. Luxembourg B 113.980.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013122005/9.

(130148579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

---

**Lux-Sucre Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4563 Niedercorn, 7, ZI Haneboesch II.  
R.C.S. Luxembourg B 66.360.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 23 juillet 2013*

Les associés réunis en assemblée générale extraordinaire ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Transfert du siège social de la société de son adresse actuelle L-4620 DIFFERDANGE, 80, rue Emile Mark, à L-4563 NIEDERCORN, 7, ZI Haneboesch II.

Pour extrait conforme  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2013121914/14.

(130148133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

---

**Luxfin Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 66.031.

—  
Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
*Banque Domiciliataire*  
Signatures

Référence de publication: 2013121925/13.

(130148096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

---

**Luxsan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 8, rue de l'Avenir.  
R.C.S. Luxembourg B 100.392.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration lors d'une réunion tenue en date du 10 juin 2013 que:  
- Madame Magdalena DE ROECK a été nommée Présidente du Conseil d'administration pour la durée de son mandat d'Administrateur de la Société qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, le 10 juin 2013.

*Pour la Société*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2013121927/16.

(130147965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

---

**Luxbroker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8826 Perlé, 5, rue de l'Eglise.  
R.C.S. Luxembourg B 150.315.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LUXBROKER SARL*  
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013121917/11.

(130148343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

---

**Luxif Management, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.  
R.C.S. Luxembourg B 156.855.

Les comptes annuels du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013121926/10.

(130148352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

---

**Match.com Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 25.090.111,20.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 137.803.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013121935/10.

(130148548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

---

**Luxembourg Congres, Société Anonyme.**

Siège social: L-1499 Luxembourg, 1, rue du Fort Thüngen.  
R.C.S. Luxembourg B 58.684.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LUXEMBOURG CONGRES*

Société anonyme

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013121919/12.

(130148364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

---

**Mediterraneo Vip S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue J.-P. Pescatore.  
R.C.S. Luxembourg B 122.184.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GELATERIA VALENTINO S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013121954/11.

(130148370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

---

**MEP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 107.163.

Les comptes annuels au 28 Février 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eddy Perrier

Gérant

Référence de publication: 2013121957/11.

(130148106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

---

**Menuiserie Ebénisterie Igor Muller S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3835 Schiffflange, 10, rue d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 71.709.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Esch-sur-Alzette, le 27/08/2013.

Signature.

Référence de publication: 2013121955/10.

(130148289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

**MEP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 107.163.

Le bilan consolidé au 28 février 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eddy Perrier  
Gérant

Référence de publication: 2013121958/11.

(130148107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

**MHREC Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 995.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 115.575.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MHREC REAL ESTATE S.à r.l.  
Société à Responsabilité Limitée

Référence de publication: 2013121960/11.

(130148312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

**Michelman Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 128.078.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 juin 2013.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2013121961/10.

(130148025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

**RL 488 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 178.696.

Les statuts coordonnés au 20/08/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 28/08/2013.

Me Cosita Delvaux  
Notaire

Référence de publication: 2013122060/12.

(130148126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

**Morinda S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 86.537.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une lettre datée du 22 août 2013 que Madame Gabriele Schneider a démissionné de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

Luxembourg, le 22 août 2013.  
POUR EXTRAIT CONFORME  
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Signature

Référence de publication: 2013121963/14.

(130148211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

---

**Mach II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 237.500,00.**

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 177.370.

—  
EXTRAIT

Monsieur Morten Brogger a démissionné de ses fonctions de gérant du Conseil de Gérance de la Société à partir du 14 Aout 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Aout 2013.  
Pour la Société  
Signature

Référence de publication: 2013121943/15.

(130148565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

---

**Roundwood Five S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 166.193.

En date du 23 août 2013, l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Cécile Gadisseur de ses fonctions de gérante avec effet immédiat.
- Nomination de Madame Paulina Denis, employée privée, née le 25 octobre 1982 à Radom, Pologne, avec adresse professionnelle au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, aux fonctions de gérante avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 août 2013.

Référence de publication: 2013122047/14.

(130148000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

---

**Red Store s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3253 Bettembourg, 69, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 80.493.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RED STORE S.à r.l.  
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013122053/11.

(130148614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

---

**Sun Microsystems Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 330.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.237.

L'adresse du siège social de l'associé unique de la Société, Oracle Technology Company, Limited, est la suivante: 70, Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Dublin, Irlande

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2013.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013122077/12.

(130148036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

---

**Spartel Cape S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 125.140.

Par la présente, nous vous informons que nous avons dénoncé le contrat de domiciliation (15 Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg) conclu avec la société sous rubrique.

Luxembourg, le 22 juillet 2013.

*Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.*

*Société domiciliataire*

*Alan Botfield / Wim Rits*

*Gérant / Gérant*

Référence de publication: 2013122075/13.

(130148589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

---

**Roundwood One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 140.401.

En date du 23 août 2013, l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Cécile Gadisseur de ses fonctions de gérante avec effet immédiat.
- Nomination de Madame Paulina Denis, employée privée, née le 25 octobre 1982 à Radom, Pologne, avec adresse professionnelle au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, aux fonctions de gérante avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2013.

Référence de publication: 2013122048/14.

(130147837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

---

**Tundra Capital Management Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 139.254.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2012.

*Pour TUNDRA CAPITAL MANAGEMENT FUND*

*BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.*

*Agent Domiciliataire*

*Corinne ALEXANDRE / Valérie GLANE*

*- / Attaché principal*

Référence de publication: 2013122160/15.

(130147885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

---

**LBREP III Tim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 100.775,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 133.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 août 2013.

Référence de publication: 2013121904/10.

(130148601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

**Lowainvest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 75, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013121909/10.

(130148180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

**Lux Secure, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 169.903.

Les comptes annuels du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013121913/10.

(130148504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

**Legg Mason Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 28.121.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue le 2 août 2013 à 11.00 heures au 145, rue du Kiem, Strassen:*

- L'Assemblée a décidé de réélire Monsieur Joseph P. LaRocque - 1236 Clearfield Circle, 21093 Lutherville, Maryland, USA au poste d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.

- L'Assemblée a décidé de réélire Monsieur John Alldis - 4, Rue Belle-Vue, L-4974 Dippach, au poste d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.

- L'Assemblée a décidé de réélire Monsieur Joseph M. Keane 15 Rathasker Heights Nass. Co. Kildare, Irlande au poste d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.

- L'Assemblée a décidé de réélire Mr. Brian Collins - Festina Lente, Herbert Road, Bray, Co. Wicklow, au poste d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.

- L'Assemblée des Actionnaires a pris connaissance de la réélection de Monsieur John Alldis et de Monsieur Robert Shearman - 20, Quintonside, Grange Park, NN4 SAE Northampton, Royaume-Uni comme Dirigeant, autorisant chacun d'eux à agir dans le cadre de la gestion journalière de la société.

- PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, ont été réélus en qualité de "Réviseur d'Entreprises agréé" pour l'année comptable commençant le 1<sup>er</sup> avril 2013.

*Pour le compte de Legg Mason Investments (Luxembourg) S.A.*

Signature

Référence de publication: 2013121884/24.

(130148250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

**Luphar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 133.416.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire*

L'Assemblée a décidé de mettre le Siège Social à 29 avenue Monterey L-2163 Luxembourg avec effet 26 Août 2013

.Fait à Luxembourg, le 26 Août 2013.

Par procuration

Mme Margery Hélène

Référence de publication: 2013121911/12.

(130147893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

---

**Luxair Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2987 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 14.764.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 août 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013121916/11.

(130147820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

---

**SkyCom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5433 Niederdonven, 45A, rue des Romains.  
R.C.S. Luxembourg B 49.002.

—  
*Assemblée générale ordinaire des associés qui s'est tenue à Niederdonven, le 23 août 2013*

Est présent:

1.- M. Claude LENERT, associé unique,  
propriétaire de 500 parts sociales;

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude Lenert, prénommé.

Tous les associés étant présents, l'assemblée est déclarée valablement constituée. Lecture est donnée de l'ordre du jour qui est examiné:

- Changement d'adresse du siège social

*Résolution*

L'assemblée décide de transférer l'adresse actuelle du siège social à L-5433 Niederdonven, 45A, rue des Romains.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

C. LENERT.

Référence de publication: 2013122073/19.

(130147902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

---

**Sezanne S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 79.811.

—  
Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2013.

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Signatures

Référence de publication: 2013122089/12.

(130148166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

---

**Mallinckrodt Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 17.500,40.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 171.811.

—  
Avec effet au 29 juin 2013, le siège social de la Société est établi au 42-44 avenue de la Gare à L-1610 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Mallinckrodt Group S.à r.l.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013121932/13.

(130148431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

**Luxembourg Machining Technology S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, rue de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 59.262.

—  
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de Luxembourg Machining Technology S.A., tenue au siège social le 14 Juin 2013 à 12 heures*

*Résolution*

1. L'Assemblée décide le renouvellement des mandats des Administrateurs Délégués:

- Monsieur Jean-Claude SCHMITZ, Administrateur Délégué, demeurant professionnellement au 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.

- Monsieur Philippe SCHMITZ, Administrateur Délégué, demeurant professionnellement au 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.

- Madame Isabelle SCHMITZ, Administrateur Délégué, demeurant professionnellement au 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.

Leurs mandats débiteront le 07 Juin 2013 et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels du 31 Décembre 2013.

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 13 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Philippe SCHMITZ / Marc SCHAUS / Jean-Claude SCHMITZ

*Secrétaire / Scrutateur / Président*

Référence de publication: 2013121921/24.

(130147776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

**Xella HoldCo Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 179.485.

**EXTRAIT**

En date du 5 août 2013, le conseil d'administration de la Société a décidé de nommer PricewaterhouseCoopers, société coopérative, ayant son siège social au 400, route d'Eich, L-1471 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B65.477, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat et pour un terme prenant fin à l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de la Société pour l'exercice social se terminant au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2013.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013122202/17.

(130148119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

**LVC Consult Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.  
R.C.S. Luxembourg B 97.543.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2013121929/10.

(130148537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

---

**Luxembourg Patent Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.  
R.C.S. Luxembourg B 41.581.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de Luxembourg Patent Company S.A., tenue au siège social le 7 juin 2013 à 16 heures*

1. L'Assemblée décide le renouvellement des mandats des Administrateurs:

- Monsieur Jean-Claude SCHMITZ, Administrateur, demeurant professionnellement à 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.

- Monsieur Philippe SCHMITZ, Administrateur, demeurant professionnellement à 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.

- Madame Isabelle SCHMITZ, Administrateur, demeurant professionnellement à 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.

- Monsieur Marc SCHAUS, Administrateur, demeurant professionnellement à 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.

Et celui du réviseur d'entreprises agréé:

- CLERC SA 1, rue Pletzer L-8080 Bertrange

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 Décembre 2013.

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 17 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Philippe SCHMITZ / Marc SCHAUS / Jean-Claude SCHMITZ

*Secrétaire / Scrutateur / Président*

Référence de publication: 2013121922/24.

(130148390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

---

**Match.com Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 25.090.111,20.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 137.803.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 août 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013121936/10.

(130148561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

---

**Maximilian Centre, Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.  
R.C.S. Luxembourg B 126.765.

Les comptes annuels au 30 Novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Maximilian Centre S.A.*

Référence de publication: 2013121937/10.

(130148050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

---

**Max-Agri S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-5634 Mondorf-les-Bains, 30B, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 93.875.

Les statuts coordonnés au 20/08/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 27/08/2013.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013121951/12.

(130148051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

---

**Napos Trading Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 15.359.

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 21 août 2013 que:

- la cooptation de M. Thierry TRIBOULOT, employé privé, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, au poste d'administrateur en date du 29 avril 2013 en remplacement de Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT, démissionnaire, a été ratifiée;

- Mme Maria Helena GONCALVES, employée privée, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommée au poste d'administrateur de la société en remplacement de M. Fernand HEIM, démissionnaire, avec effet immédiat.

- les mandats des administrateurs sortants:

\* M. Thierry TRIBOULOT, employé privé,

\* M. Marc SCHMIT, chef-comptable;

tous les deux avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg,

ainsi que celui du Commissaire aux comptes sortant:

- M. Marco RIES, Réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg,

ont été reconduits jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

Il résulte également d'un procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 21 août 2013 que M. Thierry TRIBOULOT, sus-désigné, a été nommé à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013121976/26.

(130148359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

---

**Shay Properties Bury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 3.660.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 124.723.

EXTRAIT

En date du 25 avril 2013, Madame Agnes Csorgo, Monsieur Marc Daniel Chong Kan et Monsieur David Cullum ont démissionné en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat.

En date du 2 juillet 2013, Monsieur Hugo Neuman a démissionné en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 26 août 2013.

Référence de publication: 2013122092/16.

(130147755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

---

**Stratford Capital Funds, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 133.656.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth day of the month of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of Stratford Capital Funds, a société en commandite par actions qualifying as a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 133.656, incorporated by deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch sur Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 30 October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2905 of 13 December 2007 (the "Company").

The Meeting was opened under the chairmanship of Mrs Laetitia Boeuf, employee, professionally residing in Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appointed as secretary Mrs. Marie Bernot, employee, professionally residing in Luxembourg

The meeting elects as scrutineer Mrs. Lisa Sold, employee, professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the Meeting (hereafter referred to as the "Bureau") having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. To put the Company into liquidation as of the day of the meeting with the notary or any other date as decided upon proposal of the board of managers of the general partner of the Company;

2. To appoint Stratford Capital Management S.á r.l. as liquidator (the "Liquidator") and to define the powers and remuneration of the Liquidator.

3. To authorise the Liquidator to effect payment of the liquidation proceeds in cash or in kind subject to the consent of the beneficiaries thereof.

II. That the name of the shareholder represented, the proxy of the shareholder represented and the number of his shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxy of the shareholder represented, the members of the board of the meeting and the notary, will remain annexed to the present deed to be registered at the same time therewith.

The proxy of the shareholder represented will also remain annexed to the present deed after having been initialed "ne varietur" by the appearing persons.

III. - That pursuant to the attendance list all the 20,542.750 ordinary shares in circulation and the one (1) management share are represented at the present meeting, which is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

IV. That the present meeting is therefore regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took the following resolutions by unanimous vote.

*First resolution*

The Shareholders resolved to put the Company into liquidation, effective on the date of this notarial deed. The Shareholders note that the Company subsists for the sole purpose of its liquidation.

*Second resolution*

The Shareholders resolved to appoint Stratford Capital Management S.á r.l., having its registered office at 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 132.784, as Liquidator.

The largest powers and especially those determined by articles 144 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, are granted to the Liquidator by the Shareholders. The Liquidator may execute the acts and operations specified by article 145 without any special authorisation of the Shareholders.

The Liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.

The Liquidator may, under its own responsibility, delegate for certain determined operations, such part of its powers and for such duration it may determine.

The Liquidator is authorised to the extent required to proceed to any interim liquidation surplus payments as the Liquidator deems fit.

The Liquidator shall be entitled to remuneration in accordance with market practice applicable to services rendered by chartered accountants.

*Third resolution*

The Shareholders resolved to authorise the Liquidator to effect payment of the liquidation proceeds in cash or in kind in accordance with applicable laws and regulations.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Signé: L. BŒUF, M. BERNOT, L. SOLD et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> août 2013. Relation: LAC/2013/36101. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 août 2013.

Référence de publication: 2013122105/71.

(130148411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

**Fortum RER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 170.184.

In the year two thousand and thirteen, on the seventh August.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Fortum Project Finance N.V., a joint stock company (Naamloze Vennootschap), duly incorporated and existing under the laws of Belgium, registered with the Antwerp Trade and Companies Register, under number 0879.310.740, having its registered office at Uitbreidningstraat 84/3, 2600 Berchem, Belgium,

hereby represented by Mrs. Ulrika Häll-Lundgren, private employee, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Antwerp, Belgium, on 1 August 2013.

Which proxy, after signature "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, declare being the sole shareholder of "Fortum RER S.A.", a joint stock company (société anonyme), duly incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 170.184 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated 16 July 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 21 August 2012, under number 2071. The Articles have not yet been amended since.

All the one thousand (1,000) shares of the Company with a par value of one hundred Pounds Sterling (GBP 100) each, representing the entire subscribed share capital of the Company amounting to one hundred thousand Pounds Sterling (GBP 100,000) are duly present or represented at the extraordinary general meeting of the sole shareholder of the Company (the "Meeting"), which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda. The sole shareholder present or represented declares that it has had due notice of, and has been duly informed of the agenda prior to the Meeting.

The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to enter the Company into liquidation;
2. Appointment of one or more liquidators and determination of their powers and remuneration;
3. Discharge to be granted to the Board of Directors;
4. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

*First resolution*

In compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the Meeting decides to dissolve the Company and to put into liquidation.

### Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the Meeting decides to appoint as liquidator:

PANDOMUS, a joint stock company (société anonyme), duly incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 146.540.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

It may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorisation of the sole shareholder in the cases in which it is requested.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

It may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

### Third resolution

The Meeting decides to grant discharge to the Board of Directors, Mr. Luc Schelkens, Category A Director, Mr. Pessi Palomäki, Category A Director, Ms. Martine Grün, Category B Director and Mr. John Wantz, Category B Director, and release them from liability in respect of the execution of their mandates with regards to the period from 15 May 2013 to the date of the present deed.

Nothing else being on the agenda, the Meeting was closed.

### Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1300.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with us the notary the present original deed.

### Suit la traduction française

L'an deux mille treize, le sept août.

Par-devant Nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Fortum Project Finance N.V., une société anonyme (Naamloze Vennootschap) de droit Belge, enregistrée auprès du Registre de Commerce d'Antwerp, sous le numéro 0879.310.740, ayant son siège social à Uitbreidningstraat 84/3, 2600 Berchem, Belgique,

ici représentée par Mme Ulrika Häll-Lundgren, employé privé, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration signée sous seing privé à Anvers, Belgique, en date du 1<sup>er</sup> août 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare être la seule associée de «Fortum RER S.A.», une société anonyme de droit Luxembourgeois, avec siège social au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.184 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette le 16 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 21 août 2012 sous le numéro 2071. Les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis.

Toutes les mille (1,000) actions de la Société ayant une valeur nominale de cent Livres Sterling (GBP 100.-) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société d'un montant de cent mille Livres Sterling (GBP 100,000.-) sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. L'associé unique présent ou représenté déclare avoir été dûment convoqué à l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique («l'Assemblée») et informé de l'ordre du jour.

Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

1. Décision de mettre en liquidation la Société;
2. Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs et remuneration;
3. Décharge au Conseil d'Administration;

#### 4. Divers.

Suite à cet ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité des associés:

##### *Première résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'Assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

##### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

PANDOMUS, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.540.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

##### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de donner décharge pleine et entière au Conseil d'Administration, M. Luc Schelkens, Administrateur de Catégorie A, M. Pessi Palomäki, Administrateur de Catégorie A, Mlle Laura Laine, Administrateur de Catégorie B et M. John Wantz, Administrateur de Catégorie B, pour l'exécution de leur mandat pour la période du 15 mai 2013 jusqu'à la date du présent acte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

##### *Frais*

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ EUR 1300.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: U. Häll-Lundgren et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 août 2013. Relation: LAC/2013/37493. Reçu douze euros Eur 12.-

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 27 août 2013.

Référence de publication: 2013121740/132.

(130147980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

#### **Arrandale, Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 179.775.

#### STATUTS

L'an deux mille treize, le trente juillet.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, lequel restera le dépositaire de la présente minute.

A comparu:

La société GHM CORPORATE LTD, société de droit de maltais, ayant son siège social «C» Ivy Mansions, Triq il-Qasam, Swieqi SWQ 3025, Malta, inscrite au Registrar of Companies sous le Numéro C60006; ayant comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission aux yeux de l'article 51 bis de la loi de 1915 telle que modifiée, Louis

Farrugia né le 06 avril 1955 à Malte, en sa qualité de Director, demeurant professionnellement à Swieqi (Malte); ici représentée par Ariane Vansimpsen, expert-comptable, demeurant professionnellement à Strassen, en vertu d'une procuration générale datée du 21 mars 2013 et annexée à l'acte de constitution de la société objet des présentes.

Lequels comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, siège social, objet, durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales notamment la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de "Arrandale".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Strassen.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, de quelque nature que ce soit, brevets de toute origine, et plus généralement à la propriété intellectuelle de toute sorte tels que les marques, logiciels et images, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une manière générale, elle pourra détenir tout patrimoine tant mobilier qu'immobilier en vue de sa valorisation.

A titre accessoire, la société a également pour objet la prestation de services et l'assistance administrative à ses filiales.

A titre accessoire, la société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières de nature à favoriser la réalisation de son objet principal.

### **Titre II. Capital, actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENTS DIX EUROS (310.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

### **Titre III. Administration**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société est composée de seulement un seul actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire.

Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, un représentant permanent de cette personne morale devra être nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des

actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** Envers les tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 13.** La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, les décisions doivent être prises par résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier jeudi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Chaque action donne droit à une voix.

## **Titre VI. Année sociale, répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

## **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, GHM CORPORATE LTD précitée, représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire les cents (100) actions, et déclare que ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme de SEPT TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.-Eur) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

121268

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ neuf cent euros (EUR 900,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, et, après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'es administrateurs est fixé à un trois(13) et celui des commissaires à un (1).
2. Est appelé aux fonctions d'administrateur son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2019:  
- GHM CORPORATE LTD, société de droit de maltais, ayant son siège social «C» Ivy Mansions, Triq il-Qasam, Swieqi SWQ 3025, Malta, inscrite au Registrar of Companies sous le Numéro C60006; ayant comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission aux yeux de l'article 51 bis de la loi de 1915 telle que modifiée, Louis Farrugia né le 06 avril 1955 à Malte, en sa qualité de Director, demeurant professionnellement à Swieqi (Malte);
3. Est appelé aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2019:  
- la société CC AUDIT and CONSULT SA, ayant son siège social à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon et inscrit au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 109.612,
4. Le siège social de la société est fixé à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
5. L'Assemblée générale décide de nommer GHM CORPORATE LTD, précitée, administrateur-délégué de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: VANSIMPSEN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 juillet 2013. Relation: LAC/2013/35749. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): THILL.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2013.

Référence de publication: 2013121564/203.

(130148463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

**Actavis WC Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.004,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 178.410.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of July.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder (the Meeting) of Actavis WC Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, with a share capital amounting to one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 27 May 2013, and not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

**THERE APPEARED:**

Actavis Ireland Holding Limited, a limited company organized and existing under the laws of Ireland, with its registered office at 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Ireland, registered with the Companies Registration Office under number 527630 (the Sole Shareholder),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. increase of the share capital of the Company by an amount of four Euro (EUR 4.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-), represented by twenty-five thousand (25,000) shares having a par value of four Euro (EUR 4.-) each, to one hundred thousand four Euro (EUR 100,004.-) by way of the creation and issuance of one (1) new share of the Company, having a par value of four Euro (EUR 4.-);

2. subscription for and payment of the newly issued share as specified under item 1 above by contribution in kind;

3. subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the changes adopted under item 1 above;

4. amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued share in the register of shareholders of the Company; and

5. miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of four Euro (EUR 4.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-), represented by twenty-five thousand (25,000) shares having a par value of four Euro (EUR 4.-) each, to one hundred thousand four Euro (EUR 100,004.-) by way of the creation and issuance of one (1) new share of the Company, having a par value of four Euro (EUR 4.-).

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription for and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription and Payment*

Thereupon, the Sole Shareholder, pre-named and represented as stated above, declares to subscribe for one (1) new share in registered form, having a par value of four Euro (EUR 4.-) and to fully pay it up by a contribution in kind consisting of one hundred (100) membership units, which is 100% of the membership units it holds, in Actavis W.C. Holding LLC, a limited liability company existing and organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, registered with the Secretary of State of Delaware, United States of America, under registration number 5336158 (Actavis Delaware), having a value of ten cents of a United States Dollar (USD 0.10) each, representing an aggregate amount of ten United States Dollars (USD 10.-) being the equivalent of seven euro and sixty-two cents (EUR 7.62) based on the USD/EUR exchange rate of OANDA as of July 19, 2013 where USD 1.- equals to EUR 0.7618 (the Units), which shall be allocated as follows:

(i) an amount of four Euro (EUR 4.-) to the share capital account of the Company; and

(ii) the remaining amount of three euro and sixty-two cents (EUR 3.62) to the share premium account of the Company.

The valuation of the Units is evidenced inter alia, by a management certificate issued by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company, stating that:

1. the Sole Shareholder is the legal and beneficial owner of the Units;

2. the Units are fully paid-up;

3. the Sole Shareholder is solely entitled to the Units and possesses the power to dispose of the Units;

4. the Units are not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Units and the Units are not subject to any attachment;

5. there exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Units be transferred to it.

6. according to the applicable law and respective articles of association or other organizational documents, as amended, the Units are freely transferable;

7. all corporate, regulatory and other approvals for the execution, delivery and performance of the Units to the Company, as the case may be, have been obtained or, in the case of the Sole Shareholder, will be obtained in a manner permitted by the laws of the jurisdiction in which the Sole Shareholder is registered;

8. based on generally accepted accounting principles, the value of the Units is at least equal to ten United States Dollars (USD 10.-) being the equivalent of seven Euros and sixty-two cents (EUR 7.62) based on the USD/EUR exchange rate of OANDA as of July 19, 2013 where USD 1.- equals to EUR 0.7618, and since such valuation no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company; and

9. all formalities to transfer the legal ownership of the Units contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Units by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the contribution."

Such certificate, after signature ne varietur by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

#### *Third resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at one hundred thousand and four Euro (EUR 100,004.-), represented by twenty-five thousand and one (25,001) shares in registered form, having a par value of four Euro (EUR 4.-) each, all subscribed and fully paid-up."

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually, to proceed in the name, and on behalf, of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this notarial deed are estimated at approximately two thousand Euros (2,000.- EUR).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party, that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorized representative of the appearing party.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-troisième jour de juillet,

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique (l'Assemblée) de Actavis WC Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, disposant d'un capital social de cent mille Euro (EUR 100.000), constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 14 juin 2013, lequel acte n'est pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

#### **A COMPARU:**

Actavis Ireland Holding Limited, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois d'Irlande, dont le siège social se situe 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande, immatriculée au Bureau d'Immatriculation des Sociétés sous le numéro 527630 (l'Associé Unique),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. Que l'Associé Unique détient la totalité des parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre Euro (EUR 4,-) afin de le porter de son montant actuel de cent mille Euro (EUR 100.000,-), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale de quatre Euro (EUR 4,-) chacune, à cent mille quatre Euro (EUR 100.004,-) par voie de création et d'émission d'une (1) nouvelle part sociale de la Société d'une valeur nominale de quatre Euro (EUR 4,-);

2. souscription et libération de la part sociale nouvellement émise tel que mentionné au point 1. ci-dessus par un apport en nature;

3. modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin d'y refléter les modifications adoptées au point 1 ci-dessus;

4. modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription de la part sociale nouvellement émise dans le registre des associés de la Société; et

5. divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de Euro (EUR 4,-) afin de le porter de son montant actuel de cent mille Euro (EUR 100.000), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale de quatre Euro (EUR 4,-) chacune, à cent mille quatre Euro (EUR 100.004,) par voie de création et d'émission d'une (1) nouvelle part sociale de la Société d'une valeur nominale de quatre Euro (EUR 4,-).

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social de la manière suivante:

*Souscription - Libération*

Sur ces faits, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) nouvelle part sociale de la Société, sous forme nominative, d'une valeur nominale de quatre Euro (EUR 4), et accepte de la libérer intégralement par un apport en nature consistant en cent (100) actions qu'il détient dans Actavis W.C. Holding LLC, une société à responsabilité limitée régie selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, enregistrée auprès du Secrétaire de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amerique, sous le numéro d'enregistrement 5336158 (Actavis Delaware), ayant une valeur nominale de dix centimes de Dollar des Etats Unis (USD 0,10) chacune, représentant un montant total de dix Dollars des Etats-Unis (USD 10.-) étant l'équivalent de sept Euro et soixante-deux cents (EUR 7.62) selon le taux de change USD/EUR de l'OANDA en date du 19 juillet 2013 selon lequel USD 1.- équivaut à EUR 0.7618 (les Actions), qui seront affectées de la manière suivante:

(i) un montant de quatre euro (EUR 4,-) au compte de capital social de la Société; et

(ii) un montant de trois euro et soixante-deux cents (EUR 3.62) au compte de prime d'émission de la Société.

L'évaluation des Actions est certifiée entre autre par un certificat émis par la gérance de l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société, indiquant que:

«

1. l'Associé Unique est le propriétaire et le bénéficiaire des Actions;

2. les Actions sont entièrement libérées;

3. l'Associé Unique est le seul ayant droit des Actions et a le droit de disposer des Actions;

4. les Actions ne sont grevées d'aucun nantissement ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou usufruit sur les Actions et les Actions ne sont soumises à aucun privilège;

5. il n'existe ni droits de préemption ni autres droits en vertu desquels une personne pourrait demander que les Actions lui soit cédée;

6. en vertu du droit applicable et des statuts ou autres documents constitutifs respectifs, tels que modifiés, les Actions sont librement cessible;

7. toutes les approbations d'entreprises, réglementaires ou autres pour l'exécution, la délivrance et la performance des Actions à la Société, le cas échéant, ont été obtenues ou, dans le cas de l'Associé Unique seront obtenues d'une manière autorisée par les lois de la juridiction dans laquelle l'Associé Unique est constituée;

8. sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur des Actions est au moins égale à dix Dollars des Etats-Unis (USD 10,-), étant l'équivalent de sept euro et soixante-deux cents (EUR 7.62) selon le taux de change de l'OANDA en date du 19 juillet 2013 selon lequel USD 1.- équivaut à EUR 0.7618, et aucun changement matériel qui aurait déprécié l'apport fait à la Société n'a eu lieu depuis cette évaluation; et

9. toutes les formalités requises dans le cadre du transfert de la propriété des Actions apportées à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et dès l'apport de Actions à la Société, la Société deviendra le propriétaire de plein droit de l'apport.»

Ledit certificat, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« 5.1. Le capital social est fixé à cent mille quatre Euro (EUR 100.004,-), représenté par vingt-cinq mille et une (25.001) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de quatre Euro (EUR 4,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et accorde pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est dès lors levée.

*Estimation des frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ deux mille Euros (EUR 2.000.-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte, le notaire et le mandataire de la partie comparante signe le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juillet 2013. Relation: LAC/2013/35113. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 août 2013.

Référence de publication: 2013121549/210.

(130148239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

**Haley Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 16.600,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 179.708.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 21 août 2013, que la société Platinum Equity Capital Partners International III (Cayman), L.P., une société en commandite, constituée selon le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands ("Platinum Equity Capital Partners International III (Cayman), L.P. "), a cédé:

- neuf cent vingt-cinq (925) parts sociales de la Société à la société Platinum Equity Capital Partners-A International III (Cayman), L.P., une société en commandite, constituée selon le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands ("Platinum Equity Capital Partners-A International III (Cayman), L.P. ");

- mille deux cent soixante-quatorze (1.274) parts sociales de la Société à la société Platinum Equity Capital Partners-B International III, (Cayman), L.P., une société en commandite, constituée selon le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands ("Platinum Equity Capital Partners-B International III (Cayman), L.P. ");

- mille deux cent quatre-vingt seize (1.296) parts sociales de la Société à la société Platinum Equity Capital Partners-C International III, (Cayman), L.P., une société en commandite, constituée selon le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands ("Platinum Equity Capital Partners-C International III (Cayman), L.P. ");

- huit cent trente (830) parts sociales de la Société à la société Platinum Limerick Principals International (Cayman), L.P., une société en commandite, constituée selon le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands ("Platinum Limerick Principals International (Cayman), L.P.");

Suite à la cession, les parts sociales de la Société (i.e. 12.500) sont détenues comme suit:

- Platinum Equity Capital Partners International III (Cayman), L.P.:

\* 12.275 parts sociales de la Société;

-Platinum Equity Capital Partners-A International III (Cayman), L.P.:

\* 925 parts sociales de la Société;

-Platinum Equity Capital Partners-B International III (Cayman), L.P.:

\* 1.274 parts sociales de la Société;

-Platinum Equity Capital Partners-C International III (Cayman), L.P.:

\* 1.296 parts sociales de la Société.

-Platinum Limerick Principals International (Cayman), L.P.

\* 830 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2013.

Référence de publication: 2013121817/41.

(130147914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

**The Park 1 Holdings Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Lux 12 Starlight EUR S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 177.012.

In the year two thousand thirteen, on the sixteenth of August.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SOF-IX Lux Master Co S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés under number B 164 480, here represented by its Manager Mister Thierry Drinka, private employee, residing professionally at L-2166 Luxembourg, 3, rue Mozart.

The appearing party is the sole shareholder of "Lux 12 Starlight EUR S.à r.l.", a société à responsabilité limitée established in Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 177 012, incorporated by deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on April 19, 2013 published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on June 26, 2013 under number 1517. The articles of incorporation have not been amended since.

The appearing parties requested to the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Amendment of the registered name of the Company, to be changed into "The Park 1 Holdings Lux S.à r.l.";
2. Amendment of Article 1 of the Articles of Association of the Company to reflect such action;
3. Acknowledgement of the change of statutory seat to 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, as decided in a resolution voted by the Board of Managers on August 1, 2013.
4. Acknowledgment of the appointment of a new manager, Mrs Peggy Murphy, as decided in a resolution voted by the sole Shareholder on August 1, 2013.

Then the shareholder took the following resolutions:

*First resolution:*

The sole shareholder resolves to change the name of the Company, from "Lux 12 Starlight EUR S.à r.l." into "The Park 1 Holdings Lux S.à r.l."

*Second resolution:*

As a consequence of the foregoing resolution, the shareholders resolve to amend Article 1 of the Articles of Association, which will henceforth read as follows:

" **Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "The Park 1 Holdings Lux S.à r.l." (the "Company"), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Company Law") and by the present articles of association (the "Articles").

*Third resolution:*

As a result of a decision taken by the managers of the Board in a resolution dated August 1, 2013 to transfer the statutory seat to 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, the sole shareholder resolves to ratify this decision.

*Fourth resolution:*

The sole shareholder reminds its resolution dated August 1, 2013 to appoint Mrs Peggy Murphy, with professional address 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, as additional Manager of The Park 1 Holdings Lux S.a r.l., with effective date August 1st, 2013 for an undetermined period.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

There being no further business, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le seize août,

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

SOF-IX Lux Master Co S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois du Luxembourg et ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 164 480, ici représentée par son Gérant Monsieur Thierry Drinka, employé privé, demeurant professionnellement à L-2166 Luxembourg, 3, rue Mozart.

Laquelle partie déclare être l'associé unique de la société à responsabilité limitée Lux 12 Starlight EUR S.à r.l. établie et ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 177 012, constituée suivant acte reçu pardevant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg en date du 19 Avril 2013 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 26 Juin 2013 sous le numéro 1517. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

La partie comparante a requis le notaire d'acter comme suit que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Modification de la dénomination sociale de la société, à changer en «The Park 1 Holdings Lux S.à r.l.»;
2. Modification de l'article 1 des statuts de la société en conséquence;
3. Ratification de la décision du Conseil de Gérance réuni du 1<sup>er</sup> août 2013 concernant le transfert du siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
4. Ratification de la nomination de Madame Peggy Murphy, telle que décidée dans une résolution de l'associé unique le 1<sup>er</sup> août 2013.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, ce dernier a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la société, de «Lux 12 Starlight EUR S.à r.l.» en «The Park 1 Holdings Lux S.à r.l.».

*Deuxième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «The Park 1 Holdings Lux S.à r.l.» (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

*Troisième résolution:*

L'associé unique décide de ratifier la décision votée par les gérants dans une résolution du Conseil de gérance tenue le 1<sup>er</sup> Août 2013, ayant transféré le siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

121275

*Quatrième résolution:*

L'associé unique rappelle sa résolution en date du 1<sup>er</sup> Août 2013 de nommer Madame Peggy Murphy, avec adresse professionnelle 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que nouveau membre du Conseil de gérance de la société The Park 1 Holdings Lux S.à r.l. avec date effective du 1<sup>er</sup> Août 2013 et pour une période indéterminée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite au comparant, ce dernier a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: T. Drinka et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 août 2013. Relation: LAC/2013/38686. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 27 août 2013.

Référence de publication: 2013121888/109.

(130148125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

**Luxair Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2987 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 14.764.

L'an deux mille treize, le deux août.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

La société anonyme de droit luxembourgeois "LUXAIR, Société Luxembourgeoise de Navigation Aérienne S.A.", établie et ayant son siège social à l'Aéroport de Luxembourg, L-2987 Findel/Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 4109,

ici dûment représentée par Monsieur Laurent JOSSART, Directeur Général Adjoint Finance Luxair S.A., demeurant professionnellement à L-2987 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Luxair Finance, S.à r.l.", ayant son siège social à l'Aéroport de Luxembourg, L-2987 Findel/Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 14.764, a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 17 mars 1977, publié au Mémorial C numéro 65 du 23 mars 1977. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 mai 2004, publié au Mémorial C numéro 533 du 22 mai 2004, contenant notamment l'adoption de sa forme juridique et dénomination actuelle.

- Que le capital social est fixé à cent cinquante mille euros (150.000,- EUR), représenté par six mille (6.000) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

- Que la comparante est la seule et unique associée de ladite société et qu'elle s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de cinquante millions cinq cent quatre-vingt-dix mille cinq cent cinquante euros (50.590.550,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cent cinquante mille euros (150.000,- EUR) à cinquante millions sept cent quarante mille cinq cent cinquante euros (50.740.550,- EUR) par la création et l'émission de deux millions vingt-trois mille six cent vingt-deux (2.023.622) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, disposant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

### *Souscription et Paiement*

Les deux millions vingt-trois mille six cent vingt-deux (2.023.622) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, ont été souscrites et libérées par l'associé unique La société anonyme de droit luxembourgeois "LUXAIR, Société Luxembourgeoise de Navigation Aérienne S.A.", établie et ayant son siège social à l'Aéroport de Luxembourg, L-2987 Findel/Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 4109, laquelle a déclaré libérer les nouvelles parts sociales par conversion partielle d'une créance que l'associé détient contre la société pour un montant total de cinquante millions cinq cent quatre-vingt-dix mille cinq cent cinquante euros (50.590.550,- EUR), entièrement alloués au compte capital social.

Preuve de l'existence de l'apport en nature a été donnée au notaire instrumentant.

### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier point de l'article six des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

#### « **Art. 6.1.**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinquante millions sept cent quarante mille cinq cent cinquante euros (50.740.550,- EUR), représenté par deux millions vingt-neuf mille six cent vingt-deux (2.029.622) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales."

### *Evaluation des frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 6.800,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Findel, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Laurent JOSSART, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 09 août 2013. Relation GRE/2013/3297. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013121915/61.

(130147791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

### **Thirteen Sequoia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 179.729.

### STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the ninth day of August.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

#### Appears:

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number 136.477 and having a registered capital of thirty-one million seven hundred and fifty-two thousand five hundred Euro (EUR 31,752,500.-).

The founder is here represented by Mrs. Solange Wolter, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party in the capacity of which it acts has requested the notary to draw up the following articles of incorporation (the "Articles") of a "société anonyme" which such party declares to incorporate.

#### **Name - Purpose - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société anonyme", public company limited by shares (the "Company") governed by the Articles and by the current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

**Art. 2.** The Company's name is "Thirteen Sequoia S.A."

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belongs to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not within a permanent establishment), both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of directors should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of directors of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or the sole shareholder.

### Capital - Shares

**Art. 7.** The Company's issued share capital is set at EUR 31,000 EURO (thirty one thousand Euro), represented by 31,000 (thirty one thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The amount of the issued share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

**Art. 8.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

**Art. 9.** The shares are freely transferable.

The shares shall be in registered form only. A register of shareholders shall be kept by the Company and shall contain, at least, the precise identification of each shareholder, the number of his shares and, if applicable, their transfer and the date of transfer.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

**Art. 10.** The Company shall have power to redeem its own shares under the conditions stated in the Law.

### Management - Supervision

**Art. 11.** The Company will be managed by a board of directors composed of at least three directors. However, when all the shares of the Company are held by a sole shareholder, the board of directors may be formed with a single director under the conditions stated in the Law. The director(s) need not be shareholders of the Company.

When a legal person is appointed as a member of the board of directors, such legal person shall inform the Company of the name of the individual that it has appointed to serve as its permanent representative in the exercise of its mandate of director of the Company.

The director(s) shall be appointed, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the director(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The director(s) are re-eligible.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any director.

In case of vacancy in the office of director by reason of death or resignation of a director or otherwise, the remaining directors may, by way of cooptation, elect another director to fill such vacancy until the next shareholders meeting in accordance with the Law.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may decide to appoint directors of two different classes, being class A director and class B director. Any such classification of directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the directors be identified with respect to the class they belong.

The term of the office of the director(s) which shall not exceed six years, is fixed by the general meeting of the shareholders or by the decision of the sole shareholder.

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of directors.

In dealing with third parties, the board of directors will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose and provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more directors, officers, managers, and/or agents, who need not be shareholders of the Company.

The Company will be bound by the sole signature of its sole director in the case of a sole director, by the sole signature of any of the directors in the case of a board of directors, but in the event the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) has appointed different classes of directors (namely class A directors and class B directors) by the joint signature of one class A director and one class B director (including by way of representation). The board of directors may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or director(s) of the Company.

The board of directors will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 12.** The board of directors shall appoint from among its members a chairman who in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of directors. In case of absence of the chairman, the board of directors shall be chaired by a director present and appointed for that purpose. The board of directors may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors or for other matters as may be specified by the board of directors.

The board of directors shall meet when convened by one director.

Notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each director by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram or telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each director.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another director as his proxy.

A director may represent more than one director.

Any meeting of the board of directors shall take place in the Grand-Duchy of Luxembourg and shall require at least the presence of at least the majority of the directors, either present in person or by representative, which shall form a quorum.

According to article 64bis (3) of the Law, the directors may participate in a meeting of the board of directors by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing for their identification.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the directors.

Decisions of the board of directors are taken by the majority of directors participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of directors shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or, if applicable, by his substitute, or by two directors present at the meeting. The proxies will remain attached to the board minutes. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two directors.

In case of emergency, a resolution in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as a resolution passed at a meeting of the board of directors.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

When the board of directors is composed of a single director, resolutions are taken by the single director at such time and place determined upon its sole discretion and shall be recorded in a written document signed by it.

**Art. 13.** Any director does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

### General meetings of shareholder(s)

**Art. 14.** In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken by a general meeting of the shareholders. One general meeting shall be held annually at the registered office of the Company on the last Thursday of April at 4 p.m. If such a day is a public holiday, the general meeting shall be held the following business day at the same time. Other general meetings of shareholders shall be held in the place, on the day and at the time specified in the notice of the meeting.

**Art. 15.** General meetings of shareholders or the sole shareholder are convened by the board of directors, failing which by shareholders representing one tenth or more of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent by registered letters to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent by registered letter at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

The directors may attend and speak in general meetings of shareholders.

General meetings of shareholders deliberate at the quorum and majority vote determined by the Law.

Minutes shall be signed by the bureau of the meeting and by the shareholders who request to do so.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

### Financial year - Balance sheet

**Art. 16.** The Company's financial year begins on January 1<sup>st</sup> and closes on December 31<sup>st</sup>.

**Art. 17.** Each year, with effect as of December 31<sup>st</sup>, the board of directors will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the director(s) and statutory auditor(s) towards the Company, if any.

At the same time the board of directors will prepare a profit and loss account which will be transmitted, at least one month before the date of the annual general meeting of shareholders together with a report on the operations of the Company, to the statutory auditors that shall draft a report.

**Art. 18.** 15 (fifteen) days before the annual general meeting of shareholders, each shareholder may inspect at the head office the balance sheet, the profit and loss account, the report of the statutory auditors and any document in accordance with Article 73 of the Law.

### Supervision of the company

**Art. 19.** The supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may not be shareholder(s). Each statutory auditor shall be appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, which may remove them at any time.

The term of the office of the statutory auditor(s) and his/their remuneration, if any, are fixed by the general meeting of the shareholders or by the sole shareholder. At the end of this period, the statutory auditor(s) may be renewed in his/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or by the sole shareholder.

Where the thresholds of Article 35 of the law dated December 19, 2002 on the commercial and companies register and on the accounting records and annual accounts of undertakings, as amended are met, the Company shall have its

annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

### **Dividend - Reserves**

**Art. 20.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders, at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder, may decide that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

### **Interim dividend**

**Art. 21.** The board of directors may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, in accordance with the Law.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles may resolve the dissolution of the Company.

**Art. 23.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders proportionally to the shares they hold.

### **Applicable law**

**Art. 24.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory measures*

- 1) The first financial year shall begin today and end on December 31, 2013.
- 2) The first annually general meeting will be held in 2014.

#### *Payment - Contributions*

- 31,000 (thirty one thousand) shares have been subscribed by Alter Domus Luxembourg S.a r.l., named above, and fully paid up in cash, so that the sum of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

#### *Declaration*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about EUR 1,500.-.

#### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital, held a general meeting of shareholders, and acknowledging being validly convened, passed the following resolutions:

- 1) The number of directors is set at three and that of the statutory auditor (commissaire aux comptes) at one.
- 2) Are appointed as directors:
  - Mrs Yannick Poos, private employee, born on 19<sup>th</sup> April 1968 in Libramont, Belgium, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
  - Mr Christophe Davezac, private employee, born on 14<sup>th</sup> February 1964 in Cahors, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
  - Mr. José Correia, private employee, born on 4<sup>th</sup> October 1971 in Palmeira-Braga, Portugal, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

In accordance with article 11 of its articles of association, the Company shall be bound by the sole signature of any of the directors.

The directors shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders which will be held in April 2014.

3) Is elected as statutory auditor (commissaire aux comptes):

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., a company having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders which will be held in April 2014.

4) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll- L-1882 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

#### **Traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le neuf du mois d'août.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

Comparaît:

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.477 et ayant un capital souscrit de trente et un millions sept cent cinquante-deux mille cinq cents Euros (EUR 31.752.500,-).

Le fondateur ici représenté par Madame Solange Wolter, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante, en qualité par laquelle elle agit, a requis du notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts (les «Statuts») comme suit:

#### **Dénomination - Objet - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société anonyme (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 2.** La dénomination de la Société sera «Thirteen Sequoia S.A.».

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jurera adapté et en particulier pour les actions ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la société ou toute société participant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert provisoire du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le conseil d'administration.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des actionnaires ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

### Capital social - Actions

**Art. 7.** Le capital social est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille Euro), représenté par 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

**Art. 8.** Chaque action confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque actionnaire a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres d'actions qu'il détient.

**Art. 9.** Les actions sont librement cessibles.

Les actions auront la forme d'actions nominatives uniquement. Un registre des actionnaires sera tenu par la Société et mentionnera, au moins, l'identification précise de chaque actionnaire, le nombre d'actions qu'il détient et, le cas échéant, leur transfert et la date de ce transfert.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

**Art. 10.** La Société est autorisée à racheter ses propres actions sous les conditions requises par la Loi.

### Administration

**Art. 11.** La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs. Toutefois, lorsque toutes les actions sont détenues par un actionnaire unique, le conseil d'administration peut être composé d'un seul administrateur dans les conditions prévues par la Loi. L'/Les administrateur(s) ne doit/doivent pas être obligatoirement actionnaire(s) de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires pourra décider de nommer des administrateurs de deux classes différentes, les administrateurs de classe A et les administrateurs de classe B. Une telle classification des administrateurs devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les administrateurs devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent. Lorsqu'une personne morale est nommée en tant que membre du conseil d'administration, elle devra informer la Société du nom de la personne physique qu'elle a nommé pour agir en tant que son représentant permanent dans l'exercice de son mandat d'administrateur de la Société.

L'/Les administrateur(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) prise à la majorité simple des voix. La rémunération de(s) l'administrateur(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité. L'/Les administrateur(s) est/sont rééligible(s).

L'/Les administrateur(s) peut/peuvent être révoqué(s) et remplacé(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas).

En cas de vacance d'un poste d'administrateur en raison du décès ou de la démission d'un administrateur ou pour toute autre raison, les autres administrateurs peuvent, par voie de cooptation, élire un nouvel administrateur pour pourvoir à cette vacance jusqu'à l'assemblée générale suivante selon les dispositions de la Loi.

La durée du mandat de(s) l'administrateur(s) qui n'excédera pas 6 années, est fixée par l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires ou à l'actionnaire unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil d'administration.

Vis-à-vis des tiers, le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social et dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans ce cadre peut être déléguée à un ou plusieurs directeurs, administrateurs, qui peut / peuvent ne pas être actionnaires de la Société.

La Société sera engagée par la signature individuelle de son administrateur unique dans le cas où un seul administrateur a été nommé, par la signature individuelle de tout membre du conseil d'administration, étant entendu que si l'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique (selon le cas) a nommé différentes classes d'administrateurs (à savoir des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B), la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B (y inclus par voie de représentation). L'administrateur unique ou le conseil d'administration peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne doivent pas être nécessairement actionnaires ou administrateurs de la Société.

Le conseil d'administration détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 12.** Le conseil d'administration désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité des voix, n'aura pas voix prépondérante. Le président présidera à toutes les réunions du conseil d'administration. En cas d'absence du président, le conseil d'administration sera présidé par un administrateur présent et nommé à cet effet. Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement administrateur, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil d'administration ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira suite à la convocation faite par un administrateur.

Pour chaque conseil d'administration, des convocations devront être établies et envoyées à chaque administrateur au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil d'administration.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à traiter.

Les convocations peuvent être faites aux administrateurs oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque administrateur peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil d'administration se tiendront valablement sans convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil d'administration tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil d'administration.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre administrateur pour le représenter.

Un administrateur peut représenter plusieurs autres administrateurs.

Les réunions du conseil d'administration se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg et requerront la présence de la majorité aux moins des administrateurs en personne ou représentés, laquelle sera constitutive du quorum.

Conformément à l'article 64bis (3) de la Loi, les administrateurs peuvent assister à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant leur identification.

Une telle participation à une réunion du conseil d'administration est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Les décisions du conseil d'administration sont adoptées à la majorité des voix des administrateurs participant à la réunion ou qui y sont valablement représentés.

Cependant, au cas où l'assemblée générale des actionnaires aurait nommé différentes classes d'administrateurs (à savoir des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B), toute résolution du conseil d'administration ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des administrateurs, y inclus au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B (qui pourra être représenté).

Les délibérations du conseil d'administration sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou, si cela est applicable, par son remplaçant ou par deux directeurs présents à l'assemblée. Les procurations resteront annexées au procès-verbal. Toute copie ou extrait de ce procès-verbal sera signé par le président ou deux directeurs.

En cas d'urgence, une résolution écrite approuvée et signée par tous les administrateurs auront le même effet qu'une résolution prise lors d'une réunion du conseil d'administration.

Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire fax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un directeur unique, les décisions sont prises par le directeur unique, aux moments et lieux qu'il déterminera, par résolutions écrites qu'il signera.

**Art. 13.** Un administrateur ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

### Assemblées générales des actionnaires

**Art. 14.** En cas de pluralité d'actionnaires, les décisions des actionnaires sont prises en assemblée générale des actionnaires. Une assemblée générale annuelle est tenue au siège de la Société le dernier jeudi du mois d'avril à 16 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale des actionnaires se tiendra le jour ouvrable suivant à la même heure. Toute autre assemblée générale des actionnaires se tient au lieu, à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

**Art. 15.** Les assemblées générales des actionnaires ou de l'actionnaire unique sont convoquées par le conseil d'administration ou, à défaut, par des actionnaires représentant plus du dixième du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque actionnaire au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours par courrier recommandé avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Les administrateurs peuvent assister et prendre la parole aux assemblées générales des actionnaires.

Les assemblées générales des actionnaires délibèrent aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

Les procès-verbaux des assemblées sont signés par le bureau de l'assemblée et par les actionnaires qui en font la demande.

L'actionnaire unique exerce seul les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée des actionnaires.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, le conseil d'administration établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les engagements et les dettes des administrateurs et du/des commissaire(s) envers la Société.

Dans le même temps, le conseil d'administration préparera un compte de profits et pertes qui sera transmis au moins un mois avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires ou de l'actionnaire unique avec un rapport sur les opérations de la Société, aux commissaires, qui feront un rapport.

**Art. 18.** 15 (quinze) jours avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires, tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social de la Société du bilan, du compte de profits et pertes, du rapport des commissaires et de tout document mentionné dans l'article 73 de la Loi.

### Surveillance de la société

**Art. 19.** La surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui ne doit/doivent pas être nécessairement actionnaire(s). Chaque commissaire sera nommé pour une période n'excédant pas six ans par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique, qui peut les révoquer à tout moment.

La durée du mandat du/des commissaire(s) et sa/leur rémunération éventuelle sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique. A l'expiration de cette période, le mandat du/des commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonctions par une nouvelle décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés et sur la comptabilité et comptes annuels des entreprises seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

### Dividendes – Réserves

**Art. 20.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale devient inférieure à ce montant.

L'assemblée générale des actionnaires, à la majorité prévue par la Loi ou l'actionnaire unique, peut décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les actionnaires au titre de dividendes au prorata de leur participation dans le capital social de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

### **Dividendes intérimaires**

**Art. 21.** Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social dans les conditions prévues dans la Loi.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** L'assemblée générale des actionnaires peut décider de la dissolution de la Société dans les conditions requises pour la modification des statuts.

**Art. 23.** La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux actionnaires au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.

### **Loi applicable**

**Art. 24.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

#### *Libération – Apports*

- 31.000 (trente et un mille) actions ont été souscrites par Alter Domus Luxembourg S.à r.l., pré désignée, et entièrement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.500,-

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, a tenu une assemblée générale d'actionnaires et, reconnaissant avoir été valablement convoqué, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont nommés administrateurs:

- Madame Yannick Poos, employée privée, née le 19 avril 1968 à Libramont, Belgique, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

- Monsieur Christophe Davezac, employé privé, né le 14 février 1964 à Cahors, France, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

- Monsieur José Correia, employé privé, né le 4 octobre 1971 à Palmeira-Braga, Portugal, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

Conformément à l'article 11 de ses statuts, la Société est engagée par la seule signature d'un administrateur.

Les administrateurs sont nommés pour une durée expirant le jour de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en avril 2014.

3) Alter Domus Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, est nommé comme commissaire aux comptes.

Le commissaire aux comptes est nommé pour une durée expirant le jour de l'assemblée annuelle des actionnaires qui se tiendra en avril 2014.

- 4) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

121286

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. WOLTER et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 août 2013. Relation: LAC/2013/38043. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 août 2013.

Référence de publication: 2013121488/523.

(130147705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

---

**PSQ Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 174.286.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013122033/9.

(130147861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

---

**Albain Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 179.739.

**STATUTES**

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of August.

Before us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg

**THERE APPEARED:**

Albain Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel and not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies register,

here represented by Ms. Peggy Simon, employee, professionally residing in Echternach, by virtue of a proxy, given under private seal,

Said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

**A. Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Name.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name "Albain Finco S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

**Art. 2. Purpose.**

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

#### **Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

#### **Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

### **B. Share capital - Shares**

#### **Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at one hundred ten thousand Norwegian kroner (NOK 110,000), represented by one hundred ten thousand (110,000) shares with a nominal value of one Norwegian krone (NOK 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

#### **Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.**

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

### **C. Decisions of the shareholders**

#### **Art. 8. Collective decisions of the shareholders.**

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions.

In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

**Art. 9. General meetings of shareholders.** Meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived convening requirements, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 10. Quorum and Vote.**

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

**Art. 11. Change of nationality.** The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

**Art. 12. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

#### D. Management

**Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and Powers of the board of managers.**

13.1 The Company shall be managed by one or several managers, who do not need to be shareholders of the Company. If the Company has several managers, the managers form a board of managers composed of at least one (1) class A manager and one (1) class B manager.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

**Art. 14. Election, Removal and Term of office of managers.**

14.1 The manager(s) shall be elected by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be elected and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

**Art. 15. Convening meetings of the board of managers.**

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

**Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.**

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least half of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers, among which at least one (1) class A manager and one (1) class B manager must be present or represented.

16.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting provided that at least one (1) class A manager and one (1) class B manager vote in favour of a resolution. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

16.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.**

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers present. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

**Art. 18. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of one (1) class A manager and one (1) class B manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the Company within the limits of such delegation.

**E. Audit and Supervision**

**Art. 19. Auditor(s).**

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (reviseur(s) d'entreprises agree (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

19.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

**F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends**

**Art. 20. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 21. Annual accounts and Allocation of profits.**

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

**Art. 22. Interim dividends - Share premium and Assimilated premiums.**

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

**G. Liquidation**

**Art. 23. Liquidation.**

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

**H. Final clause - Governing law**

**Art. 24 Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

*Transitional provisions*

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2014.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

*Subscription and Payment*

The sole subscriber has subscribed the shares as follows:

Albain Holdco S.à r.l., aforementioned, paid one hundred ten thousand Norwegian kroner (NOK 110,000) in subscription for one hundred ten thousand (110,000) shares.

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of one hundred ten thousand Norwegian kroner (NOK 110,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

*Shareholders resolutions*

The aforementioned party, representing the entire share capital of the Company and acting in place of the general meeting of shareholders has immediately passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The number of members of the board of managers is fixed at four (4).
3. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
  - (i) Anke Jager, born on 22 April 1968 in Salzgitter, Germany, professionally residing at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg, as class A manager;
  - (ii) Alexander James Bermingham, born on 19 December 1972 in Sheffield, United Kingdom, professionally residing at 7, rue Lou Hemmer, L- 1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg, as class A manager;
  - (iii) Ruth Springham, born on 25 May 1961 in Johnstone, Scotland, professionally residing at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg, as class B manager; and
  - (iv) Edward John Han, born on 14 August 1974 in California, United States of America, professionally residing at Devonshire House, Mayfair Place, London W1J 8AJ, United Kingdom, as class B manager;

Whereof the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française de ce qui précède.**

L'an deux mille treize, le vingt aout.

Par-devant nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Albain Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constitué et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Lou Hemmer, L1748- Luxembourg-Findel, non encore enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés,

dûment représenté(e) par Mlle Peggy Simon, employée, résidant professionnellement à Echternach, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, signées ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'ils souhaitent constituer avec les statuts suivants:

### **A. Nom - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Albain Finco S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

#### **Art. 2. Objet.**

2.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Sauf par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres obligataires ou d'instrument de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

#### **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## B. Capital social - Parts sociales

### Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à cent dix mille couronnes norvégiennes (NOK 110.000), représenté par cent dix mille (110.000) parts sociales avec une valeur nominale d'une couronne norvégienne (NOK 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un maximum de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la Société.

### Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour vérification. Ce registre contient toute l'information requise par la Loi. Des certificats d'enregistrement peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un détenteur par part sociale. Des copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront seulement transférables à de nouveaux associés à condition qu'une telle cession ait été approuvée par des associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à l'égard de la Société et des tiers après la notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 Dans l'hypothèse d'un décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être transférées au nouvel associé uniquement à condition d'agrément d'un tel transfert par les associés à une majorité des trois quarts du capital social des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux parents, descendants ou à l'épouse survivante.

## C. Décisions des associés

### Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives autrement prises en assemblée générale peuvent être valablement adoptées par résolutions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte des résolutions écrites ou des décisions à prendre expressément formulés et donnera son vote par écrit.

8.4 S'il y a associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés selon les dispositions de la section XII de la Loi et les présentes statuts. Dans ce cas, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» doit être lue comme une référence à l'associé unique, selon le contexte et si applicable, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés sont exercés par l'associé unique.

**Art. 9. Assemblées générales des associés.** Des assemblées générales d'associés peuvent être tenues aux lieux et heures précisés dans les convocations aux assemblées. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

### Art. 10. Quorum et Vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'une majorité plus importante prévue par ces statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

**Art. 11. Changement de nationalité.** Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement avec le consentement unanime des associés.

**Art. 12. Modification des statuts.** Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

#### **D. Gérance**

##### **Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et Pouvoirs du conseil de gérance.**

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants, qui ne doivent pas être actionnaires de la Société. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance, composé au moins d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B.

13.2 Si la Société est gérée par un gérant unique, selon le contexte et si applicable et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément utilisé dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» utilisée dans ces statuts doit être lue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

##### **Art. 14. Election, Révocation des administrateurs et Durée du mandat des gérants.**

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) élu(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) élu(s) et peut(vent) être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

##### **Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.**

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf si un autre lieu est spécifié dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrite de toute réunion du conseil de gérance est donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures au préalable par rapport à l'heure fixée dans la convocation par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, sauf en cas d'urgence. Le cas échéant, la nature et les raisons d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord de chaque gérant par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document en sera suffisamment preuve. Aucune convocation préalable n'est nécessaire pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été décidés par une résolution d'un précédent conseil de gérance communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renoncent aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les gérants du conseil de gérance.

##### **Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également choisir un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui aura la charge de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement nommer un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toutes réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie du mandat en étant suffisamment preuve. Un gérant peut représenter un ou plusieurs membres du conseil de gérance, mais non pas tous les membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective aux réunions. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance, parmi lesquels doivent être présents ou représentés au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B.

16.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance, pourvu qu'au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B ait voté en faveur de la décision. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

16.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut

exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements faisant preuve de l'adoption des résolutions. La date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

#### **Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; Procès-verbaux des décisions du gérant unique.**

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, s'il y en a ou en son absence par le président temporaire s'il y en a, et le secrétaire ou par deux (2) gérants présents. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le cas échéant, ou par deux (2) gérants.

17.2 Les décisions du gérant unique sont enregistrées dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le gérant unique.

**Art. 18. Rapports avec les tiers.** La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/ auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par la Société dans les limites de cette délégation.

### **E. Audit et Surveillance**

#### **Art. 19. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.**

19.1 Dans l'hypothèse et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires aux comptes et détermine la durée de leurs fonctions.

19.2 Tout commissaire peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire est supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé peut être révoqué par l'assemblée générale des associés uniquement pour juste motif ou avec son accord.

### **F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acompte sur dividendes**

**Art. 20. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

#### **Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.**

21.1 A la fin de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

21.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) sont prélevés sur le bénéfice net pour la constitution d'une réserve jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et autant que le montant total de la réserve légale de la Société atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé accepte l'affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'allocation du solde des bénéfices annuels nets de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6 Les distributions aux associés sont faites en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

#### **Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.**

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur base d'un état financier intermédiaire préparé par le conseil de gérance et montrant que des fonds disponibles pour la distribution. Le montant destiné à la distribution ne doit pas dépasser les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve légalement obligatoire ou que les présents statuts n'autorisent pas à être distribuées.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et des présents statuts.

## G. Liquidation

### Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre des parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

## H. Disposition finale - Loi applicable

**Art. 24. Loi applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi.

### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être versés pendant le premier exercice social de la Société.

### *Souscription et Paiement*

Le souscripteur unique a souscrit les parts sociales de la manière suivante:

Albain Holdco S.à r.l., susvisée, a payé cent dix mille couronnes norvégiennes (NOK 110.000) afin de souscrire les cent dix mille (110.000) parts sociales de la Société.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de cent dix mille couronnes norvégiennes (NOK 110.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

### *Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et agissant au lieu de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie à 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché du Luxembourg.
2. Le nombre de membres du conseil de gérance est fixé à quatre (4).
3. Le(s) personne(s) suivante(s) est (sont) nommée(s) gérant pour une durée indéterminée:
  - (i) Anke Jager, née le 22 avril 1968 à Salzgitter, Allemagne, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg- Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe A;
  - (ii) Alexander James Bermingham, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe A;
  - (iii) Ruth Springham, née le 25 mai 1961 à Johnstone, Ecosse, résidant professionnellement au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg- Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe B; et
  - (iv) Edward John Han, né le 14 aout 1974 en Californie, États-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à Devonshire House, Mayfair Place, London W1J 8AJ, Royaume-Uni, en tant que gérant de classe B.

Dont acte, passé à Echternach, les jours, mois et année figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au représentant de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit représentant de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 21 août 2013. Relation: ECH/2013/1580. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 22 août 2013.

Référence de publication: 2013121555/511.

(130147782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

**Luxembourg Patent Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 41.581.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de Luxembourg Patent Company S.A., tenue au siège social le 14  
Juin 2013 à 16 heures

*Résolution*

1. L'Assemblée décide le renouvellement des mandats des Administrateurs Délégués:

- Monsieur Jean-Claude SCHMITZ, Administrateur Délégué, demeurant professionnellement au 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.

- Monsieur Philippe SCHMITZ, Administrateur Délégué, demeurant professionnellement au 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.

- Madame Isabelle SCHMITZ, Administrateur Délégué, demeurant professionnellement au 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.

Leurs mandats débiteront le 07 Juin 2013 et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels du 31 Décembre 2013.

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 17 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Philippe SCHMITZ / Marc SCHAUS / Jean-Claude SCHMITZ

Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2013121923/24.

(130148390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

---

**RomaRest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 5, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 68.328.

Les mandats étant venus à échéance, les actionnaires ont décidé en assemblée générale ordinaire le 2 mai 2013:

a) Sont nommés administrateurs:

Monsieur Giuseppe PARRINO demeurant à L-8067 Bertrange 16 rue de la Chaux,

Madame Giovanna INFRANCA demeurant à L-8067 Bertrange 16 rue de la Chaux,

Madame Yvette FERRARI demeurant à L-1832 Luxembourg 8 rue Jean Jacoby;

b) Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Claude UHRES demeurant à L-1832 Luxembourg 8 rue Jean Jacoby;

c) Les mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2019.

*Décision du conseil d'administration du 2 mai 2013:*

A l'unanimité et en conformité avec les pouvoirs conférés par les actionnaires, le conseil d'administration délègue ses pouvoirs de gestion journalière à son membre Monsieur Giuseppe PARRINO demeurant à L-8067 Bertrange 16 rue de la Chaux, avec pouvoir de représenter la société par sa seule signature pour toutes opérations de gestion courante.

Pour extraits conformes

Référence de publication: 2013122043/20.

(130148405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

---

**Marine International Operations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 76.762.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013121946/10.

(130148533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

---